

POSTED at
16/05/2025, 12:50

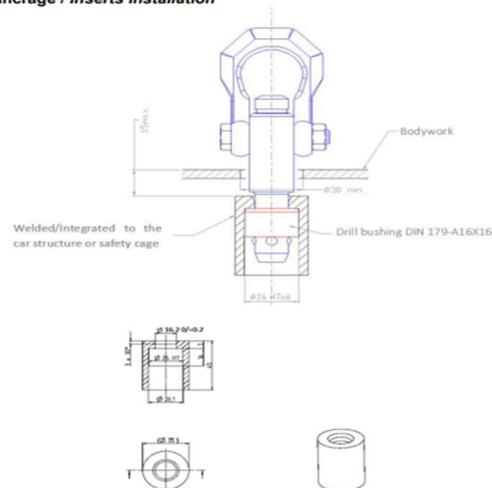
From The Technical Delegate **Report N° 02**
To The Stewards of the Meeting

La voiture 19 engagée par Grasser n'était pas conforme à l'article 257a-1306 du Code sportif international.

Le dispositif de levage ne se verrouille pas comme prévu et peut causer un problème de sécurité lors de l'intervention de récupération.

La bague installée doit être remplacée pour se conformer à la liste technique FIA 104.

Installation points d'ancrage / Inserts installation



Date: 16/05/2025

Time: 10h30

Series Technical Delegate

